SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 15 août 2022 à 19 h 30, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Monsieur le conseiller Kevin Patenaude;

Absent: Monsieur le conseiller Patrick Barry;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présents en personne :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière;

Monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 34, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2. ORDRE DU JOUR

2022-08-0222

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAL
- 4. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL
 - 4.1 Demandes transmises au Conseil
 - 4.1.1 Diminution de la limite de vitesse sur le 5e Rang
 - 4.2 Demandes des personnes présentes dans la salle
- 5. <u>URBANISME</u>
 - 5.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 juillet 2022
 - $5.1.1 \quad \text{Lot} \ 5 \ 364 \ 521 \ \text{sur} \ \text{le} \ \text{rang} \ \text{de} \ \text{la} \ \text{Montagne} : \text{demande d'appui}$ à une demande à la CPTAQ
 - 5.1.2 505 à 511, rue Saint-Joseph modification de la demande d'appui à la CPTAQ
 - 5.1.3 Modification du règlement sur le lotissement
- 6. <u>INSTALLATIONS SEPTIQUES</u>
 - 6.1 Vidange sélective, transport et traitement des boues des fosses septiques 2023 : appel d'offres
- 7. <u>VOIRIE</u>
 - 7.1 Responsable de voirie : suivi
 - 7.2 Projet d'élargissement des avenues Curé-Dupuis, Armand-Guillet et de la rue Bessette : appel d'offres firme d'ingénierie
 - 7.3 Panneaux de signalisation : achat
 - 7.4 Montée du Grand-Bois : décompte #1
 - 7.5 Pont 6e Rang: travaux de réparation
- 8. <u>LOISIRS</u>
 - 8.1 Fête nationale : maquilleuse
- 9. <u>AFFAIRES FINANCIÈRES</u>
 - 9.1 Comptes du mois
- 10. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
 - 10.1 Mise à jour des logiciels Microsoft Office : soumission

- 10 2 Destruction de documents confidentiels pour citoyens : offre de
- 10.3 Rue Paul-Théberge - officialisation du nom auprès de la Commission de toponymie du Québec
- COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS 11.
- SÉCURITÉ 12
- CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI 13.
- 14. <u>VARIA</u>
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- LEVÉE DE LA SÉANCE 16.

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu:

- **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :
 - 8.2 Filet de protection au terrain de baseball: demande de soumissions
 - 10.4 Joints de brique au Centre communautaire : demande de soumissions
 - Le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCÈS-VERBAL

2022-08-0223

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

4.1 Demandes transmises au Conseil

4.1.1 Diminution de la limite de vitesse sur le 5e Rang

Suite à une demande citoyenne pour que la vitesse sur le 5e Rang soit réduite à 50 km/h sur toute la longueur du rang et après discussion entre les membres du conseil, ceux-ci sont tous en accord pour réduire à la vitesse demandée et apporter une modification à la réglementation;

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Karine St-Germain que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2022-271-05 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

4.2 Demande des personnes présentes dans la salle

Il n'y a aucune demande de la part des personnes présentes dans la salle.

5. **URBANISME**

5.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 juillet 2022

$5.1.1\ Lot\ 5\ 364\ 521\ sur\ le$ rang de la Montagne : demande d'appui à une demande à la CPTAQ

2022-08-0224

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande d'appui à une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ ») pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 364 521 d'une superficie de 3 057,9 mètres carrés, situé sur le rang de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 364 521 visé par la présente demande est situé en zone tampon agricole (TA-2), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont en faveur de la demande d'appui;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **Que** le Conseil municipal avise la CPTAQ :
 - Que la demande pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 364 521, situé sur le rang de la Montagne, d'une superficie de 3 057,9 mètres carrés est conforme aux règlements d'urbanisme municipaux et qu'elle est appuyée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
 - **Qu**'il existe d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

$5.1.2\ 505\ \grave{a}\ 511,$ rue Saint-Joseph : modification de la demande d'appui \grave{a} la CPTAQ

2022-08-0225

CONSIDÉRANT QUE la demande originale à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après «CPTAQ») pour la résidence du 505 à 511, rue Saint-Joseph nécessite une modification;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot 5 412 435 est dans la zone agricole et devrait faire partie de la demande initialement déposée à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont avisés que la superficie demandée à la CPTAQ pour l'usage autre que l'agriculture a été modifiée pour contenir l'entièreté de la zone Rb-1 qui se trouve dans la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **Que** le Conseil municipal avise la CPTAQ :
 - **Que** la Municipalité ajoute une partie du lot 5 412 435 à sa demande pour contenir l'entièreté de la zone Rb-1 qui se trouve dans la zone agricole pour une superficie visée de 1 139 m² dans le dossier numéro 437118.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-0226

5.1.3 Modification du règlement sur le lotissement

CONSIDÉRANT QUE, suite à la demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-154, les membres du Conseil municipal étudient les possibilités de lotissement des terrains partiellement desservis dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis qu'une réduction de la superficie minimale de lotissement pour les terrains partiellement desservis serait favorable pour la densification du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de modifier le règlement de lotissement afin d'autoriser un lotissement minimal de 1 200 mètres carrés lorsqu'un terrain est partiellement desservi:

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

• De modifier le règlement de lotissement afin d'autoriser un lotissement minimal de 1 200 mètres carrés lorsqu'un terrain est partiellement desservi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Suite à la résolution 2022-08-0226 mentionnée ci-haut;

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Claudia Drogue que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2022-186-06 sur le lotissement afin d'autoriser un lotissement minimal de 1 200 mètres carrés lorsqu'un terrain est partiellement desservi.

6. <u>INSTALLATIONS SEPTIQUES</u>

6.1 Vidange sélective, transport et traitement des boues des fosses septiques 2023 : appel d'offres

2022-08-0227

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent obtenir des soumissions pour réaliser les travaux de vidange sélective, transport et traitement des boues de fosses septiques pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la parution de l'appel d'offres public MSG-2022-10 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, et les dépenses y étant rattachées, en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de vidange sélective, transport et traitement des boues de fosses septiques pour l'année 2023;
- **De nommer** monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, responsable en octroi de contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. VOIRIE

7.1 Responsable de voirie : embauche

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.2 Projet élargissement des avenues Curé-Dupuis, Armand-Guillet et de la rue Bessette : appel d'offres services professionnels

2022-08-0228

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent faire élargir les avenues Curé-Dupuis et Armand-Guillet, ainsi que la rue Bessette à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les travaux d'arpentage est donné;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une firme d'ingénierie est nécessaire pour procéder à la conception du relevé topographique du site, à la conception et à la validation des ouvrages, du devis, à l'appel d'offres public ainsi que pour les services partiels durant la construction;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

• De demander une soumission à des firmes d'ingénierie pour la conception du relevé topographique du site, à la conception et à la validation des ouvrages, du devis, à l'appel d'offres public ainsi que pour les services partiels durant la construction pour l'élargissement des avenues Curé-Dupuis, Armand-Guillet et de la rue Bessette;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.3 Panneaux de signalisation : achat

2022-08-0229

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de divers panneaux de signalisation;

CONSIDÉRANT la liste préparée par monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** une dépense au montant maximal de 6 149,44 \$, taxes incluses, pour l'achat de panneaux de signalisation auprès de l'entreprise Martech Signalisation inc., selon la liste préparée et déposée par l'inspecteur municipal et en bâtiment lors de la présente séance;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.4 Montée du Grand-Bois : Décompte # 1

2022-08-0230

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, les membres du Conseil municipal ont accordé le contrat pour les travaux de l'élargissement de la Montée du Grand-Bois à l'entreprise Gestimaction inc. (réf. résolution numéro 2022-04-0113);

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre dudit contrat, les membres du Conseil municipal ont reçu copie du décompte progressif # 1, daté du 21 juillet 2022, au montant de 132 796,41 \$, toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'accepter** le décompte progressif # 1 portant le numéro de facture 17699 et d'autoriser l'émission d'un chèque à Gestimaction inc. au montant de 132 796,41 \$, toutes taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'élargissement de la Montée du Grand-Bois;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-08-0231

7.5 Pont 6e Rang: travaux de réparation

CONSIDÉRANT QUE des travaux urgents sont nécessaires pour réparer le trou qui se trouve sur le pont du 6^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE sous le pavage, des dommages plus importants, mais non visibles soient présents;

CONSIDÉRANT l'estimation préparée par monsieur Alain Charbonneau, consultant en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De mandater** monsieur Alain Charbonneau pour la rédaction du devis et de le nommer comme surveillant de chantier;
- **De lancer** l'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'urgence à effectuer sur le pont du 6^e Rang;
- **De nommer** monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, responsable en octroi de contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. LOISIRS

8.1 Fête nationale: maquilleuse

2022-08-0232

CONSIDÉRANT QUE le service de maquilleuse Conception Émilie Campbell originalement engagé par la Municipalité pour la Fête nationale n'a pu remplir son mandat dû aux changements de dernières minutes occasionnés par la mauvaise température;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Martin, artiste maquilleuse, a offert ses services gratuitement en remplacement de madame Campbell;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- De récompenser madame Josée Martin pour ses services de maquillage en remplacement de dernière minute pour la Fête nationale, en lui octroyant un montant forfaitaire de 300 \$ en guise de remerciement;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2022 « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Ce point est ajouté à l'ordre du jour

8.2 Filet de protection au terrain de baseball : demande de soumissions

2022-08-0233

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent équiper le terrain de baseball d'un filet protecteur pour protéger les usagers des terrains de soccer et de volleyball qui se trouvent au bout du terrain de baseball;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu;

• **De demander** des soumissions pour la fourniture et la pose d'un filet de protection, ainsi que de poteaux porteurs au niveau de la clôture du champ du terrain de baseball pour assurer la sécurité des usagers des terrains de soccer et de volleyball qui se trouvent de l'autre côté de la clôture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. AFFAIRES FINANCIÈRES

9.1 Comptes du mois

${\bf 2022 \hbox{-} 08 \hbox{-} 0234}$

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 12 août 2022 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 12 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

• **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 139 592,19 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 270 185,03 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1 Mise à jour des logiciels Microsoft Office

2022-08-0235

CONSIDÉRANT QUE la version du logiciel Microsoft Office présentement installée sur les ordinateurs du bureau municipal est désuète;

CONSIDÉRANT QUE les membres du personnel du bureau municipal souhaitent avoir une version plus récente dudit logiciel pour faciliter l'efficacité de leur travail;

CONSIDÉRANT l'offre de service et les recommandations de l'entreprise Logimax;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

• **De mandater** l'entreprise Logimax pour la fourniture et l'installation de 5 licences Microsoft Office PME 2019 et 1 disque dur SSD 480 Go, pour un montant de 2 523,70 \$ selon la soumission datée du 15 août 2022, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10.2 Destruction de documents confidentiels pour citoyens : offre de service

Considérant les modalités proposées pour le service de destruction de documents confidentiels pour les citoyens, celui-ci n'est pas retenu par le Conseil municipal.

10.3 Rue Paul-Théberge – officialisation de la toponymie

2022-08-0236

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent faire officialiser le nom de la rue Paul-Théberge auprès de la Commission de toponymie du Québec, en l'honneur de monsieur Paul Théberge, promoteur et développeur immobilier qui a grandement contribué à l'essor de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Théberge est décédé depuis plus d'un an (1^{er} août 2021);

CONSIDÉRANT QUE toutes les conditions sont maintenant remplies pour faire la demande d'officialisation du nom de la rue Paul-Théberge à la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu;

• **De faire** la demande à la Commission de toponymie du Québec pour officialiser le nom de la rue Paul-Théberge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Ce point est ajouté à l'ordre du jour

10.4 Joints de brique Centre communautaire: demande de soumissions

2022-08-0237

CONSIDÉRANT QUE les joints de brique extérieurs des 3 façades les plus anciennes du Centre communautaire sont abîmés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions pour la réparation des joints de brique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu;

• **De demander** des soumissions pour la réparation des joints de brique sur les 3 façades les plus anciennes du Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. <u>COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS</u>

❖ Madame la conseillère Claudia Drogue informe les membres du Conseil municipal que les toilettes extérieures du Centre communautaire ne sont

pas propres. Une demande à l'entreprise Monsieur Propreté, qui est en charge du ménage, sera faite pour rectifier la situation.

❖ Madame la conseillère Julie Robert informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion du Comité des communications concernant la refonte du site Internet aura lieu le 30 août prochain pour évaluer les soumissions reçues et prendre une décision quant aux recommandations qui seront faites au Conseil à la séance du 6 septembre prochain.

12. SÉCURITÉ

12.1 Demande au Ministère des Transports du Québec : traverse route 104

2022-08-0238

CONSIDÉRANT le retour imminent à l'école, les membres du Conseil souhaitent faire peindre les traverses piétonnières et les lignes d'arrêt qui se trouvent à l'intersection de la Route 104 et de la Montée du Grand-Bois et qui est très achalandée;

CONSIDÉRANT QUE la Route 104 est une route nationale québécoise et que son entretien appartient au Ministère des Transports du Québec (ci-après «MTQ»), une demande doit être faite au MTQ pour que lesdits travaux soient effectués:

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

• **De faire** la demande au MTQ pour que les traverses piétonnières et les lignes d'arrêt soient repeintes le plus rapidement possible pour sécuriser le passage des nombreux piétons qui empruntent ce chemin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- ❖ Madame la conseillère Julie Robert demande à ce que les bollards manquants ou abîmés sur la rue Bessette soient remplacés, ainsi que les traverses piétonnières et lignes de la piste cyclables soient rafraîchies en vue de la rentrée scolaire.
- ❖ Madame la conseillère Julie Robert demande à ce qu'un avis soit émis au prochain bulletin municipal pour rappeler aux citoyens d'être prudents aux abords de l'école pour assurer la sécurité des élèves et des brigadières.

13. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

14. **VARIA**

Madame la conseillère Julie Robert, ainsi que les autres membres du Conseil, souhaitent féliciter monsieur Émile Boucher pour sa participation à l'épreuve de triathlon aux derniers Jeux du Québec qui se sont tenus à Laval.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des gens présents dans la salle.

16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

2022-08-0239

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2022-08-0229	2022-08-0232
2022-08-0230	2022-08-0234
2022-08-0231	2022-08-0235

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière	
Suzanne Boulais, mairesse	Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne	Boulais,	mairesse	_